



# Lasne Nature

Bulletin trimestriel  
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"  
B. 001-2326233-55  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)

Siège social et rédaction  
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne  
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64  
[www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)



## Très miel et très vinaigre

La lettre qui suit aurait pu figurer dans notre rubrique Miel-Vinaigre, mais, vu son caractère plus général, cette missive «d'humeur» nous a convaincus qu'elle avait davantage sa place dans «Votre Courrier».

«Il faut de tout pour faire un monde»...  
Faux ! Nous pourrions très bien construire un monde sans...choucroute, sans mardi et sans guerre thermo-nucléaire, par exemple, si nous le voulions. Ce n'en serait pas moins un monde. Le nôtre ne contient d'ailleurs pas (encore) de dromadaire turquoise ailé. Il ne faut donc pas de tout.

Toutefois, il est vrai que le Monde est fait de diversité, et celle-ci prend une forme toute particulière à Lasne. J'aimerais, ici, attirer l'attention sur un aspect de cette complexe diversité : le gouffre béant qui distingue ceux qui décident d'œuvrer pour le mieux-être de la communauté et ceux qui compensent en décidant de ne satisfaire que leurs caprices et besoins personnels, égoïstement.

- Ceux qui défendent le charme de Lasne et environs, qui fondent une association et y consacrent de grands efforts et ceux qui construisent ou achètent les pires horreurs (97% de l'immobilier belge de ces dernières années est d'une laideur nauséabonde) et massacrent le paysage.
- Ceux qui marchent, pédalent, font usage des transports publics ou, exceptionnellement, d'une modeste voiture et ceux qui se pavent au volant d'une méga-cylindre, d'une grosse 4x4 ou, pire, d'une imitation de troisième zone et consomment 15 litres aux 100 km pour faire des emplettes au coin de la rue.
- Ceux qui trient, recyclent, réduisent, compostent et minimisent leurs

déchets, utilisent paniers ou sacs en papier recyclé et ceux qui jettent tout sans distinction, déversent leurs ordures le long des routes, au pied des bulles à verre ou en forêt et s'acharnent à utiliser mille sacs en plastique à chaque achat de deux tampons et trois sucres.

- Ceux qui se baladent et apprécient la nature et ceux qui poursuivent le mur du son quelque soit la largeur de la route.

Comme «Lasne Nature» s'avance un peu plus dans la politique au sens honorable et non putréfié du terme (vos articles sur Max Havelaar, sur la publicité...), je me permettrai une petite digression hors écologie stricte en faisant une distinction entre ceux qui n'utilisent et n'achètent pas de plastique et ceux qui en font un usage à en vomir. En effet, le plastique, en plus d'être un polluant majeur, est un dérivé du pétrole, tout comme le carburant des 4 x4 et certains produits chimiques. La quête du pétrole étant une des causes, sinon la cause des principaux conflits des cent dernières années, la cause de massacres, d'expropriations, de magouilles politiques...et d'encore plus de pollution, l'achat des dérivés susmentionnés est un acte de complicité et de soutien à une des grandes plaies modernes.

Non, il ne faut pas de tout pour faire un monde, et, de celui-ci, nous ferons ce qui nous ressemble...

Y.d.C-M, Lasne

Suite du courrier en page 4

*Nous vous souhaitons  
de joyeuses fêtes de fin et de début d'année,  
une excellente année 2003,  
année de Paix et de Bonheurs grands et petits.*

## VISITE À LASNE D'UN GROUPEMENT DE LA «REGIONAAL LAND- SCHAP ZENNE, ZUUN EN ZONIËN» CE 5 NOVEMBRE 2002.

Nous avons été très honorés et heureux d'accueillir nos voisins néerlandophones qui avec une participation de 45 personnes ont passé une journée très instructive dans notre commune. C'étaient des représentants d'associations officielles ou privées s'occupant de l'Environnement et de la Protection de la Nature (voir notre numéro précédent) des régions de Hal, Leerbeek, Alsemberg et parmi eux le bourgmestre de Herne et deux de ses échevins.

La journée a débuté par une petite promenade organisée par les visiteurs eux-mêmes, depuis l'église de Lasne, par le sentier du Bosquet (73) jusqu'à la maison communale. En fin de matinée, il y eut l'accueil officiel par M. Thomas, échevin de l'Environnement et du Patrimoine ainsi que par Mme Sengier, éco-conseillère. Notre bourgmestre, Mme Brigitte Defalque, a également pu se libérer quelques instants avant le début de la réunion.

Après une présentation des activités plus spécifiques de la problématique des voies de communication lentes et des sentiers en particulier, et notamment de la création prochaine de 12 nouvelles promenades, (ce qui portera à 200 km le réseau des chemins et sentiers balisés) il y eut un véritable échange de nombreuses questions de la part des visiteurs dans les deux langues nationales.

Ce fut ensuite le moment de prendre le verre de l'amitié offert par d'Administration communale, que nous remercions pour sa collaboration. La journée s'est poursuivie, après un

Suite en page 9



## LES ANTÉCÉDENTS

*"Les périmètres de villages et hameaux d'intérêt paysager sont destinés à l'habitat et à la protection des qualités ou des ouvertures paysagères présentes dans ces périmètres, ainsi qu'aux espaces verts.*

*"Les nouvelles constructions doivent non seulement s'intégrer au contexte bâti, mais il faut également veiller dans le choix de l'implantation du bâti et dans l'aménagement des jardins de conserver le plus possible les qualités et les ouvertures paysagères.*

*"Les équipements communautaires, de services publics, socio-culturels ou touristiques et les activités économiques ne sont pas autorisés, sauf activités agricoles et sylvicoles.*

*"Le taux d'occupation du sol est de maximum 10 % par parcelle ou partie de parcelle en zone urbanisable du plan de secteur."*

Il s'agit là du point 1.4. intitulé "Les périmètres de villages et hameaux d'intérêt paysager", extrait du schéma des affectations, chapitre II du Schéma de structure de Lasne.

Aucune, absolument aucune, de ces dispositions n'est respectée par le projet en cause. Doit-on s'étonner que 46 réclamations soient parvenues à la Commune lors de l'enquête publique ? Et que la CCAT ait été défavorable au projet ? Et que, dans un premier temps, la Commune ait refusé le permis demandé ? Et que la décision du Ministre de finalement accorder le permis ait soulevé un tollé dans le quartier concerné ? Et que, cette décision n'étant pas adéquatement motivée, nous ayons, en compagnie du Comité de quartier, saisi le Conseil d'État de l'affaire ?

## CE QUI EST PARU DANS "LE SOIR" ET DANS "VLAN"

En se fondant sur une décision entendue en séance publique du Conseil communal de Lasne, en juin dernier, des journalistes ont publié, de bonne foi, que la Commune de Lasne allait, elle aussi, adresser au Conseil d'État une requête en annulation, et même en suspension, de l'arrêté du Ministre dans cette affaire.

Pour des raisons qui sont restées inconcues, la Commune, sans rien en dire, ne l'a pas fait. Les personnes qui l'ont su l'ont appris par hasard. L'attitude de la Commune a donné lieu à des interpréta-

# URBANISME

## Le chantier contesté de la rue de la Lasne

par Fernand Debreyne

tions malveillantes.

Ce n'était là qu'un début : un deuxième défaut d'information de la population a provoqué de nouveaux remous.

## UN NOUVEAU TOLLÉ

Un nouveau tollé retentit autour du site, depuis le 20 octobre. Car les bénéficiaires du permis, sans attendre la décision du juge administratif, ont pris le risque d'ouvrir leur chantier : à l'entrée ils ont affiché, à la stupéfaction des passants, non pas le permis d'urbanisme du Ministre, mais un permis modificatif délivré... par la Commune, à une date mal précisée (le texte comporte des erreurs à cet égard) mais qui semble être le 31 juillet. Sans que les voisins en aient été avisés autrement que par l'affichage du permis sur chantier le 20 octobre.

Coïncidant avec le début des travaux, la révélation tardive de ce qui ressemble au résultat d'un arrangement, a alimenté le soupçon que la Commune aurait définitivement choisi son camp.

## NOTRE AVIS

A Lasne Nature nous déplorons que la Commune ait négligé d'informer largement la population sur les raisons qu'elle a eues d'opérer comme elle l'a fait.

Dans le bulletin communal "La vie à Lasne" il est bien paru, en juillet un article de notre bourgmestre contenant le relevé de très nombreux cas récents où un permis d'urbanisme ayant été refusé au niveau de la Commune, a été accordé en recours par le Ministre. La rue de la Lasne y figure. Mais aucune nouvelle n'y a été donnée concernant spécifiquement ce qui cause le malaise actuel. C'aurait été sans aucun doute une bonne chose à faire.

Quant au fond, nous pensons qu'il n'y pas lieu de s'indigner, comme le font certaines personnes, de ce que la Commune ait accordé le permis d'urbanisme modificatif : elle n'aurait pas pu le refuser. Ce permis concerne l'implanta-

tion des chemins d'accès (rendus conformes aux conditions imposées par le Ministre) et la modification d'un détail (portes vitrées en remplacement de portes basculantes à l'arrière du bâtiment qualifié, par les demandeurs, de "bureau d'études").

Là où sans doute les détracteurs marquent un point, c'est quand ils épinglent un des "considérents" qui motivent l'octroi du permis :

*"Considérant que les modifications sollicitées rencontrent en grande partie les craintes du Collège échevinal de voir s'exercer dans le bureau d'études une activité non compatible avec le caractère résidentiel des lieux".*

Les mots "en grande partie" sont effectivement surprenants, alors que la Commune avait de multiples raisons, autres que des portes basculantes, d'appréhender qu'une activité de type économique (autre qu'agricole ou sylvicole) serait exercée à cet endroit. Par ailleurs, le texte ne fait aucune allusion au schéma de structure; il n'y est question que du "caractère résidentiel des lieux".

Le tollé actuel a donc tout de même une explication, sinon un certain fondement. A l'homme de la rue, la volonté de la Commune d'observer son schéma de structure ne semble pas confirmée par ses actes.

## NOTRE ESPOIR

Espérons donc que la Commune s'avisera de ce que son image pâtit d'affaires de ce genre. Espérons aussi qu'elle s'expliquera mieux qu'elle ne l'a fait ces derniers temps et, surtout, qu'elle arrivera à se faire entendre en plus haut lieu.

Il n'y a évidemment pas que l'image de la Commune qui pâtit de cette malheureuse affaire : les voisins directs du site où les bénéficiaires du permis ont ouvert leur chantier sont bien plus à plaindre. Pourquoi leurs voix n'ont-elles pas été entendues ? Il y a eu 46 réclamants lors l'enquête de décembre 2001 !

Comme bien l'on pense, leurs critiques et celles des gens qu'ils rencontrent dépassent aussi le niveau communal : après tout ce n'est pas à ce niveau, mais en plus hauts lieux, que le permis d'urbanisme a été finalement accordé, en mai dernier.

Il reste donc nécessaire d'obtenir que les motifs qu'a la Commune de refuser certains permis d'urbanisme soient pris en compte notamment par la Commission



# CWATUP, quoi de neuf ?

*Depuis le temps qu' "il" était dans l'air, le CWATUP nouveau est arrivé ! Ou plutôt le CWATUP "optimalisé" selon le terme consacré, c'est-à-dire un code qui, s'il apporte bien sûr certaines modifications essentielles aux procédures existantes, se démarque surtout de son prédécesseur par son côté simplifié et dynamique, en phase avec les objectifs, entre autres, de sauvegarde et d'amélioration du cadre de vie des citoyens et avec les nouvelles attentes européennes en matière de protection du patrimoine et de l'environnement.*

*Dans ce bulletin-ci, nous nous intéressons surtout aux principaux changements relatifs au permis d'Urbanisme. Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur d'autres aspects de ces nouvelles réglementations (notamment le permis de lotir et le permis d'environnement) lors de nos publications futures.*

## LES COMMUNES S'ÉMANCIPENT

Le nouveau CWATUP confère une grande autonomie aux autorités communales par rapport à la Région wallonne, représentée dans la procédure d'obtention du permis par le Fonctionnaire délégué. Jusqu'à ce jour, l'avis de ce fonctionnaire était appelé "conforme" dans la mesure où il liait la commune qui, du moins lorsque cet avis était négatif, devait, comme le terme l'indique, s'y "conformer". Actuellement cet avis est essentiellement indicatif, ce qui signifie que les communes pourront s'en écarter, moyennant toutefois une motivation adéquate.

En ce qui concerne plus concrètement notre commune de Lasne, sachez que lorsqu'elle entrera dans la catégorie des communes dites "décentralisées", c'est-à-dire dotées à la fois d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU. À Lasne, il est toujours en cours d'élaboration), d'une Commission Communale d'Aménagement du Territoire (CCAT. Elle existe à Lasne) et d'un Schéma de Structure Communal (SSC. en vigueur à Lasne depuis 2001), elle pourra dans la plupart des cas se passer purement et simplement de cet avis, sauf pour les biens immobiliers protégés comme les monuments et sites. L'absence d'avis du Fonctionnaire délégué est cependant d'ores et déjà acquise à toute commune pour l'obtention des "petits permis" dont la liste figure dans le CWATUP, comme par exemple, l'aménagement d'une aire de parking pour plus de 2, mais pour moins de 10 véhicules.

## MAIS LES GARDE-FOUS SUBSISTENT

Comme toute procédure qui se respecte dans nos pays démocratiques, des voies de recours subsistent évidemment, tant pour les demandeurs de permis que pour le Fonctionnaire délégué et le Collège échevinal. Le particulier, par exemple, qui ne se satisfait pas de la décision de la commune dispose d'un recours auprès de la Région wallonne qui doit statuer dans les 75 jours. S'il n'y a pas de réponse dans ce délai, le demandeur peut adresser un rappel par voie recommandée et le Gouvernement dispose alors de 30 jours pour statuer. S'il ne le fait pas, la décision de première instance est confirmée. Il n'y a pas de permis "par défaut" contrairement à la situation antérieure.

Par contre, si le Fonctionnaire délégué introduit un recours contre un permis délivré par la commune et que le Gouvernement ne répond pas dans le délai imparti depuis le rappel, le permis délivré est confirmé.

L'autre voie de recours reste le Conseil d'État, mais toujours dans l'hypothèse unique où le permis serait entaché d'illégalité.

## DIALOGUE, OBJECTIVITÉ, TRANSPARENCE

Le CWATUP tente de répondre au souci légitime du citoyen de voir son dossier traité avec le maximum d'objectivité, de compétence et de transparence. C'est ainsi notamment que la présence de la CCAT a été renforcée, puisque celle-ci pourra désormais intervenir d'initiative dans une demande de permis et plus uni-

quement lorsque son avis est requis par les autorités communales.

C'est également dans cette perspective qu'en cas de recours, la présence de la DGATLP ( Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine) qui prépare la décision du Gouvernement wallon est obligatoire lorsque la commission d'avis entend les différentes parties. La DGATLP doit ainsi présenter les pièces sur lesquelles le Gouvernement fondera sa décision. Cela permet au demandeur du permis de connaître avec précision les griefs de l'administration et d'y répondre.

## GARE AUX FRAUDEURS

Le CWATUP innove en instaurant un certificat de conformité dont les modalités doivent encore être fixées par arrêté. Le principe est de faire vérifier par un "certificateur" que les travaux exécutés sont bien conformes au permis.

Lorsqu'une infraction est constatée, elle peut faire l'objet d'une demande de régularisation si elle est considérée comme légère par le vérificateur mais en cas d'infraction grave l'auteur pourra faire l'objet de poursuites.

De même dans la plupart des cas de vente de constructions érigées après la date fixée par le Gouvernement, un tel certificat sera exigé.

## DANS LA PRATIQUE

Il est plus que probable que les autorités communales auront besoin d'une période d'adaptation que nous espérons, tout comme elle, la moins longue possible, avant de pouvoir apprécier dans la pratique, les effets bénéfiques de ces nouveaux textes. Comme la réussite de tous ces objectifs passe bien entendu par des moyens techniques et humains supplémentaires, le Gouvernement wallon pourrait, à la demande répétée de l'Union des Villes et des Communes, subsidier l'engagement par les communes d'un conseiller en aménagement du territoire.

Quant à nous, simples citoyens, puisqu'un des buts poursuivis par la Région wallonne est de nous garantir un meilleur cadre de vie, c'est en manifestant notre intérêt à cet égard et par notre vigilance accrue que nous pourrions contribuer à l'optimisation de cette réglementation.

**Isabelle DELVAUX**  
de la Cellule Urbanisme et  
Aménagement du Territoire.



Suite de la page 2

## Le chantier contesté de la rue de la Lasne

d'avis qui prépare les décisions du Ministre en cas de recours. Ne l'oublions pas : le nouveau CWATUP (voyez notre article en page 3) donne davantage d'autonomie à la Commune pour délivrer des permis, mais il ne change rien à la procédure de recours au Ministre quand elle refuse le permis demandé. Sans doute nos dirigeants communaux en sont-ils, comme nous, bien conscients. Notre association Lasne Nature, dans la mesure de ses moyens, est évidemment prête à les aider à atteindre cet objectif : qu'à tous les niveaux de décision, avant de délivrer ou de refuser des permis on ait égard à chacune des dispositions du Schéma de structure.

**Fernand DEBREYNE**  
de la cellule Urbanisme et  
Aménagement du Territoire

Suite de



## PAYSAGE VOLÉ

J'ai acheté il y a ±10 ans une maison à Lasne. La région était pour moi splendide et mon coup de coeur s'est déposé sur une jolie ferme ayant une vue fantastique sur les champs d'en face.

Avant d'acheter ce bien, je me suis renseignée à la commune pour voir si un jour il n'y allait pas avoir un lotissement, des maisons ou je ne sais quoi. Je voulais m'assurer de la pérennité des champs. On m'a répondu "Madame, vous êtes tranquille pour 100 ans ! C'est une zone verte, agricole et, en plus, c'est marécageux et personne n'ira construire là. En plus, le fermier ne voudra jamais vendre."

Assez d'arguments qui m'ont convaincue d'acheter cette maison. J'ai profité durant quelques années d'une magnifique vue avec des chevaux dans la prairie. Aujourd'hui, il y a une haie de lauriers atroce qui en quelques mois m'a privée de vue...

Je suis très amère et déçue car j'ai acheté ce bien en me renseignant sur l'environnement et j'habite dans une des plus belles régions du Brabant wallon pour être encaissée ! Ce n'était pas mon choix ! J'avais tout imaginé, sauf avoir en face de moi une haie de cette hauteur.

M.B. Ohain

*Il nous semble que la première chose à faire est d'appliquer le règlement communal. La police a le pouvoir de faire rabattre cette haie à la hauteur autorisée.*



## APPEL AUX BONNES VOLONTÉS !



Nous préparons la migration des batraciens au printemps 2003. Grenouilles, crapauds, tritons quittent le bois d'Ohain pour se reproduire dans les étangs de l'autre côté de la route de la Marache. Nous ne pouvons laisser les voitures les écraser sans merci et mettre en péril la survie de ces espèces. Il nous faut donc constituer des équipes de bénévoles pour, dès la tombée du jour, les ramasser et les déposer en sécurité près des étangs.

À la rue du Chêne au Corbeau, les batraciens passent des bois de Couture vers les Étangs Noirs.

La pose des crapauds sous la rue lors des récents travaux d'égouttage, avait été envisagée puis finalement refusée par la Commune.

Celle-ci a décidé de fermer dorénavant à la circulation les zones de passage pendant la durée de la migration. Des barrières seront fixées à trois endroits, délimitant ainsi une zone tranquille pour les migrations nocturnes. Les dernières

modalités sont encore à préciser mais nous tenons à remercier déjà les autorités communales pour cette action de sauvetage de notre environnement.

Protéger les batraciens signifie, entre autres, éviter la pullulation des insectes, des limaces, etc...dont ils se nourrissent et assurer également la nourriture des poissons, des oiseaux, des hérissons, des larves de libellules. En protégeant un maillon, nous sauvons tout le cycle.

Vous êtes intéressés par notre action ? Vous êtes disponibles soit le soir, soit le matin, une fois, plusieurs fois ?

Rejoignez-nous ! Sauf bouleversements météorologiques l'action de sauvetage des batraciens s'étend généralement sur 15 à 20 jours.

Tél.: 02/ 354. 24. 12.

Bientôt, une page batraciens sur notre site Internet.

**Micheline NYSTEN**  
cellule batraciens

## COTISATIONS

La cotisation minimum annuelle est de 10 Euros. Elle couvre toujours une période de 12 mois, quelle que soit la date du versement. À verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature - 1380 LASNE.

Les membres qui ont opté pour l'ORDRE DE PAIEMENT ANNUEL donné à leur banque sont chaque jour plus nombreux.

Rejoignez-les. C'est beaucoup plus facile, garanti contre les oublis et nous évite des frais de rappels tout en sachant que vous pouvez à tout moment suspendre votre ordre permanent si vous estimez que nous ne méritons plus votre confiance.

## NOS ÉDITIONS

### LES LIVRES : LASNE ET SES BALADES

(215 pages, 110 photos dont 35 en couleurs, 15 cartes): 14,25 €  
+ frais d'exp. en PRIOR : 2,45 €  
+ frais d'exp. en NON PRIOR : 2,05 €

### 12 PROMENADES A LASNE

6 €  
+ frais d'exp. en PRIOR : 1,47 €  
+ frais d'exp. en NON PRIOR : 1,23 €

Les commandes de LIVRES sont à verser au compte 001-2693758- 47 de Lasne Nature (livres) 1380 LASNE.

### CARTES POSTALES

A la demande de nombreux correspondants nous avons édité quelques nouvelles cartes postales et réédité un certain nombre de cartes postales épuisées depuis parfois plusieurs années. Une liste des 20 cartes disponibles peut être obtenue sur simple demande.

Tarif : 0,50 € la carte et par 5 cartes 2 €. Frais d'exp.: jusqu'à 10 cartes, en PRIOR 0,49 € et en NON PRIOR 0,41 €.

### CARTES DE VOEUX

Vues de Lasne au choix, collées sur double carton avec formule de vœux manuscrite et enveloppe.

Tarif: 0,87 € et par 5 cartes : 4 €  
Frais d'expédition pour 1 ou 2 cartes de vœux en PRIOR : 0,49 € et en NON PRIOR : 0,41 €

### CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS

en noir et blanc : 5 €  
Carte coloriée à la main : 10 €  
+frais d'exp. PRIOR : 1,47 €  
+ frais d'exp. NON PRIOR : 1,23 €

Les commandes de cartes postales, cartes de vœux ainsi que des cartes des chemins et sentiers sont à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature 1380 LASNE.

## 10e anniversaire de la Réserve du Ru Milhoux La tempête était au rendez-vous



*Nos guides se préparent à accueillir les visiteurs*

Le 10e anniversaire de notre Réserve du Ru Milhoux méritait d'être fêté et nous avons choisi la journée du 27 octobre 2002.

C'était sans compter avec cette tempête qui allait s'abattre sur tout le pays comme sur toute l'Europe en ce jour de passage à l'heure d'hiver.

Que faire ?

Tout était prêt pour accueillir les visiteurs, les panneaux explicatifs répartis en divers endroits du circuit de visite de la réserve, la tente prêtée par la commune, tente que nous avions garnie de quelques panneaux décoratifs et placée au bord du champ voisin où son propriétaire, M.Héraly, nous avait autorisés à l'installer.

Un groupe de 8 membres de Lasne Nature dont chacun connaissait bien la réserve attendait de pied ferme les courageux visiteurs tandis qu'à quelques mètres de là, un brasero destiné à réconforter nos invités qui risquaient de revenir trempés de leur promenade, rougeoyait allègrement, encouragé par un vent violent.

Visites guidées de 10 à 16 heures avions-nous annoncé sur nos affiches et, à l'heure dite, chaussés de leurs bottes,

(que nous avions déclarées indispensables), un premier groupe d'invités se présentait, nullement découragés par les bourrasques qui s'engouffraient dans la tente et faisaient tanguer toute la végétation.

Jusqu'à l'heure de clôture de petits groupes de 3, 5, 10 visiteurs furent emmenés par nos courageux guides, et s'en revenaient ravis de leur visite.

La fureur de la tempête nous a, à plusieurs reprises, amenés à nous demander s'il ne serait pas plus sage de plier bagages, mais, en définitive, notre optimisme (peut-être s'agissait-il d'inconscience) a eu le dessus et nous avons eu le plaisir d'offrir le verre de l'amitié (du jus de pommes de la nouvelle récolte) aux participants de cette journée, exceptionnelle à plus d'un titre.

Le lendemain, la tempête avait quitté nos cieux, le soleil brillait.

Nous ne nous étions trompés que de 24 heures.

Devant le succès rencontré, malgré tout, nous avons pensé que par beau temps nous aurions sans doute accueilli quatre à cinq fois plus de visiteurs.

Ce sera partie remise.

D.G.



*Document rare : Erik Severin, responsable de la gestion de la Réserve du Ru Milhoux prend quelques instants de repos*

## Notre pétition concernant l'entretien des chemins et sentiers

Notre secrétariat ayant reçu durant ce dernier été de nombreux appels faisant état de l'usage difficile de certains sentiers, nous avons décidé de faire circuler une pétition dont voici la teneur :

*«Les soussignés apprécient grandement le balisage des chemins et sentiers de Lasne réalisé par le service des travaux de la commune en collaboration avec l'asbl Lasne Nature.*

*Ils regrettent que de nombreux chemins et sentiers soient trop rarement entretenus. Ils demandent instamment aux responsables de la commune de faire procéder à l'entretien régulier de ce réseau qui permet de découvrir toutes les beautés de notre village, en évitant les grands axes de circulation de plus en plus dangereux pour nos enfants».*

En moins de deux semaines, plus de 500 signatures ont été recueillies. Les signataires sont des habitants de nos villages, mais aussi des personnes extérieures à Lasne qui apprécient les promenades dans l'entité.

Ces pétitions ont été adressées au Collège des Bourgmestre et Échevins, afin de montrer à nos autorités l'intérêt porté par de nombreuses personnes à la problématique de l'entretien des chemins et sentiers.

Nous avons insisté dans notre lettre d'accompagnement sur les deux causes principales :

- le mauvais entretien, par les riverains de certains chemins et sentiers, des haies qui bordent ceux-ci ;
- le manque de moyens de la Commune pour assurer l'entretien de l'assiette de certains sentiers.

Nous sommes persuadés qu'il existe une véritable volonté de trouver une solution. Il est primordial de faire respecter la réglementation communale sur la taille des haies et de trouver les ressources, annoncées dans "La vie à Lasne", pour dégager les assiettes des chemins de la végétation qui les encombre.

Cette pétition rappelle combien notre patrimoine exceptionnel doit être préservé et entretenu. Il serait regrettable de ne pas le faire, alors que des communes voisines prennent l'expérience de Lasne en exemple et que des associations viennent depuis l'autre côté de la frontière linguistique pour étudier et s'inspirer de notre travail. (voir compte rendu de cette visite en page 1 et 9)



**MIEL**

## Sympathique réparation

Nous avons de temps en temps à déplorer des dégâts aux poteaux de balisage des sentiers.

Accident, malveillance ou acte de vandalisme, les causes de ces malheurs sont diverses.

Il est d'autant plus agréable de constater que parfois ceux qui ont provoqué des dégâts involontaires tentent de les réparer.

C'est ainsi que nous avons remarqué au carrefour des sentiers de la Chapelle St-Germain (n°25) et du Champ de Couture (n°24) que Monsieur Stenuit père replantait, à courte distance, le poteau de balisage qui avait été arraché lors de la manoeuvre d'un engin agricole. Le fait, assez rare, méritait d'être signalé. Merci Monsieur Stenuit.

**VINAIGRE**

## Malheur au Bois Magonette

Le chemin du Bois Magonette et le chemin de Bas Ransbeck sont de jolies parties d'Ohain et lieux de promenade fort appréciés. Il nous est arrivé d'évoquer à plusieurs reprises les malheurs des sentiers 71 ou 73. Cette fois, c'est un autre problème qui préoccupe les habitants de ce quartier. Une série d'arbres, dont un magnifique chêne, ont été abattus, défigurant ainsi le beau paysage que l'on découvrait là. Plusieurs habitants se sont émus des dégâts irrémédiables causés à cette belle vallée.



Avant...



Après...

*Voilà comment on transforme un beau paysage boisé*

Le propriétaire des lieux argue d'une autorisation d'abattre ces arbres qui lui aurait été délivrée en 1985, c'est-à-dire il y a 17 ans !!!

A la place de ces arbres, de ces bosquets, il est question de cultiver des betteraves. Que va-t-il advenir de ces terres qui, fort en pente vers le chemin du Bois Magonette et dont le caractère de zone inondable était déjà bien évident avant ce massacre ?

L'environnement, de beaux arbres qui ont mis des dizaines d'années à composer des paysages harmonieux, vont-ils continuer à être sacrifiés ?

## Villages fleuris

La Jeune Province a récompensé en octobre Villers-la-Ville du grand prix «Campagnes fleuries» et Lasne du prix «Nature» pour souligner leurs efforts de décoration florale des communes.

A l'occasion de cette remise de prix, notre échevin de l'environnement, M.Christian Thomas a précisé «*Nous voulons préserver le caractère semi-rural de notre entité et intégrer au mieux la nature auprès des habitations. Du côté de la commune, nous avons développé des ensembles de parterres, fleuri les ronds points et créé un jardin didactique à l'entrée de la place de Couture.*

*Au total, ce sont 13 endroits de nos cinq communes qui ont été fleuris. Et nous allons poursuivre nos efforts.*

Ce prix est le fruit et la récompense du travail accompli depuis des années. Qu'il s'agisse de la plantation de haies, de l'instauration du fauchage tardif, de la politique des combles et des clochers, du sauvetage des batraciens, de la sensibilisation des écoles, cette politique doit être poursuivie au plus grand profit de notre environnement.

Dans l'article consacré à cette remise de prix dans "La Dernière Heure" par J.Ph.

**MIEL**

**MIEL**

**ou VI**

constituées de fils tressés en petits losanges qui sont des pièges pour la faune (et particulièrement les chevreuils). Les animaux y sont emprisonnés et ne parviennent plus à circuler dans un environnement qui ressemble de plus en plus à un assemblage de cages. La libre circulation de ces bêtes qui passaient aisément de l'une à l'autre région de notre Brabant par des couloirs dont elles seules, parfois, connaissaient les secrets, est sérieusement compromise.

*P.S. Nous lisons dans LE SOIR du 12 novembre que Mikhaël Schumacher, champion de la formule 1 a acquis une propriété située au bord du lac Léman et que cela nécessitera de gros travaux de transformations.*

*Et le journal ajoute "Mais la nouvelle propriété ne pourra être protégée par une palissade. La loi est formelle : la faune doit pouvoir circuler en toute liberté".*

*Tiens! Tiens! le bon sens nous viendrait-il de Suisse ?*

**MIEL**

## Sentiers retrouvés

### Le sentier n°107 à Lasne-Chapelle appelé ruelle du Curé,

relie la rue du Culot à la pittoresque petite église de Chapelle-Saint-Lambert pour descendre ensuite vers le Tienne Saint-Roch et, à la fin de son parcours, il pénètre dans une propriété et se confondait avec une entrée carrossable menant à une villa.

En août 2001 le propriétaire introduisait une demande de déplacement du sentier pour le faire passer au bord de la propriété, le long de la clôture de l'école de Chapelle. Nous n'avons pas cru devoir émettre un avis négatif à ce sujet, relevant seulement quelques erreurs sur le plan d'alignement, mais en soulignant que le demandeur devrait se charger de l'aménagement du nouveau tracé.

On peut constater actuellement que ce sentier a été parfaitement dégagé, la pente amoindrie par quelques escaliers dont les marches sont faites de billes de chemin de fer, tandis que le sol est recouvert de dolomie. Un grillage de fil plastifié vert délimite la propriété. On ne peut que se réjouir de cet aménagement qui devrait encourager les enfants à rejoindre l'école de Chapelle par ce sentier.

**VINAIGRE**

## Clôtures à gogo

Nous avons dénoncé à plusieurs reprises ces haies abondantes et d'une grande hauteur, composées d'essences qui n'ont pas leur place dans nos paysages. Nous avons également regretté que des propriétés se hérissent de clôtures

# NAIGRE

MIEL

## Le sentier n° 99 dit : "de Secheron",

part de la partie supérieure de la rue du Culot et descend au long du flanc de la vallée de la Lasne pour rejoindre le sentier n° 98 pittoresquement dénommé : «du Pré al Planchette», qui franchit la Lasne par un petit pont. en traversant un fond humide où fleurissent au printemps le populage et les pétasites encore appelés chapeau du diable, on rejoint la rue de la Lasne.

Malheureusement le sentier de Secheron était devenu impraticable depuis de longues années, le flanc du vallon avait glissé sur le sentier, entraînant deux gros arbres, des grilles et clôtures interrompaient le passage tandis qu'un bourbier et un champ d'orties auraient découragé beaucoup d'usagers parmi les plus intrépides...

A notre demande, le géomètre provincial a jalonné, en avril 2000, le tracé disparu, puis au printemps de cette année-ci, le service des travaux de Lasne a procédé à l'abattage des arbres, au soutènement de l'assiette du sentier au moyen de quelques billes de chemin de fer, à la découpe de quelques escaliers et au débroussaillage. Restait encore le bourbier dû à l'écoulement permanent des eaux d'une source. Un tuyau ayant été fourni par les services techniques, deux vaillants membres de Lasne Nature (J-M Debatty et J-P Haak ) se sont mis au travail pour canaliser l'eau et placer le tuyau sous le sentier. Après la saison des intempéries, on peut espérer assécher ce passage.

Mais il ne faut pas oublier la riveraine (Mme Leupen) qui a placé, avec l'aide de Lasne Nature, une clôture en lattes de noyer et qui, de plus, passe sa tondeuse sur le sentier. Un grand merci à tous ceux dont l'action conjuguée et efficace a permis la réouverture de ce sentier.

## Le sentier n°106 dit "de la Hussière"

relie sur 650 mètres l'église de Chapelle au chemin de la Hussière. Trente mètres avant de le rejoindre, il était malheureusement interrompu par une pâture entourée de fils de fer barbelés et de clôtures électriques.

Depuis peu les services de la commune ont installé des tourniquets ce qui permettra l'utilisation de la totalité du sentier à l'abri de la circulation de l'étroite rue d'Ottignies.

# Mobilité

*Lors de nos précédents articles MOBILITÉ nous avons déjà eu l'occasion d'aborder nos rubriques "Feu rouge-Feu vert" Nous souhaitons poursuivre et donc soumettre à votre réflexion, chers amis lecteurs, deux exemples significatifs.*

## FEU ROUGE

Cette rubrique concerne plus particulièrement certains automobilistes peu scrupuleux.

Soucieuse de préserver la sécurité de nos enfants aux abords des écoles, l'administration communale procède actuellement à un essai de casse-vitesse d'un nouveau modèle au bas de la rue de Genleau, à proximité immédiate de l'école Ste-Lutgarde.

Ce casse-vitesse est composé de deux parties recouvrant partiellement la chaussée; des panneaux de signalisation ont été déposés judicieusement afin de prévenir les automobilistes de la présence de ce casse-vitesse.

Force est de constater que la majeure partie des automobilistes "grimpe" sur le trottoir afin d'éviter ce casse-vitesse. Il va sans dire que le résultat escompté n'est pas atteint, les enfants se trouvant actuellement dans une situation plus périlleuse qu'avant. Quelques membres de notre cellule mobilité, alertés par des parents, ont donc procédé à certaines observations sur place. Vous serez sans nul doute surpris d'apprendre que nous avons constaté, entre 7h30 et 8h30, que plus de 50 % des automobilistes utilisent le trottoir pour éviter cette installation et que nombre de ces automobilistes peu attentifs à la sécurité étaient des mamans conduisant leurs enfants à l'école. Devons-nous en déduire que certains ne sont concernés que par la seule sécurité de LEURS enfants ? Peu importe les autres enfants.

Cette situation est intolérable et ne peut que confirmer à certains que seule la répression pourra réduire ces comportements dangereux.

Ne pouvons-nous accorder un tant soit peu d'attention aux autres ? Ne pouvons-nous être un tant soit peu courtois : être attentifs aux piétons qui ont l'intention de traverser la chaussée, veiller à préserver l'espace qui leur est réservé.

## FEU VERT

L'administration communale a récemment aménagé un chemin réservé aux usagers faibles le long de la chaussée à proximité du centre sportif et culturel de Lasne. Ce chemin est séparé de la route par une bande de verdure qui vise à sécuriser ces usagers.

Nous ne pouvons que féliciter cette excellente initiative communale et espérer que dans un futur relativement proche, cet aménagement sera prolongé jusqu'aux centres de Lasne et d'Ohain.



*Un exemple des panneaux peints par les enfants des écoles à proximité des zones 50 km/heure*

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter pour nous communiquer vos "Feux-rouges/Feux verts".

Nous ne manquerons pas de les analyser dans notre rubrique.

Nous vous rappelons notre adresse électronique : [mobilite@lasne-nature.be](mailto:mobilite@lasne-nature.be)

Nous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année sans oublier de prévoir un Bob ou une Bobette.

Jacques PROVOST  
cellule MOBILITÉ

Consultez notre site INTERNET : [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)

vous y trouverez quantité d'informations utiles  
et tous les articles parus dans notre bulletin "Lasne Nature"  
depuis sa création.



Pendant toutes ces années passées dans l'équipe de Lasne Nature, j'ai essayé, au travers de ce bulletin de vous familiariser et surtout de vous encourager aux différentes techniques dérivées de l'art du compostage.

Cela vous a permis, je l'espère, de rétablir ou d'améliorer l'équilibre et la santé de votre jardin et de tout ce qu'il est amené à produire. Mais aussi de vous habituer au recyclage en humus de tous vos déchets organiques (dont vous connaissez l'origine) et d'éviter leur envoi à la décharge.

Ce choix peut ultérieurement vous épargner bien des dépenses, devenues inutiles, en achat de produits de substitution, engrais chimiques, pesticides, herbicides, fongicides et autres biocides, dont la composition ou la destination ne correspondent plus à vos besoins réels. Cette façon de travailler vous rapproche de la nature. Elle vous apprend à mieux la connaître, à mieux l'apprécier et surtout, à mieux en prendre soin.

"Tout ce que vous donnez à la nature, elle vous le rendra au centuple"

Mais une fois n'est pas coutume. Si nous parlions un peu de notre santé ?

Sommes-nous en pleine forme pour affronter cet hiver ? Quels sont les moyens naturels mis à notre disposition pour que notre organisme puisse faire face aux épreuves quotidiennes de la vie ?

Les réponses se trouvent résumées dans "Les sept piliers de la santé" inspirés de l'enseignement d'Hippocrate, le plus grand médecin de l'Antiquité.

Cette méthode est universelle, applicable à toutes les époques, sous tous les climats et à tous les âges. Je vous la propose donc :

**1. LE SOMMEIL :** Pilier fondamental. L'envie de s'endormir le soir doit être naturelle. Le sommeil doit être réparateur. Au réveil, le matin, après avoir bien dormi - et suffisamment - on ne craint pas de recommencer une nouvelle journée de labeur, d'étude, de soucis éventuels... À éviter le soir : le bruit, un film énervant..., choisir plutôt une musique apaisante, une promenade, un livre agréable, une conversation harmonieuse. Essayer d'éloigner le plus possible le dernier repas du moment du coucher.

**2. L'EXERCICE PHYSIQUE :** il active la circulation, favorise l'irrigation de toutes nos cellules, entretient les muscles et les os, calme les nerfs, favorise la digestion et les fonctions glandulaires ainsi que l'élimination.

L'exercice physique doit se faire dans la détente, ne jamais nous forcer, mais plutôt être à l'écoute de notre corps. À conseiller : le jardinage, la promenade,



la marche, quelques exercices le matin, au saut du lit, mais toujours de façon détendue.

**3. L'OXYGÉNATION :** l'air est le premier aliment du corps, chacune de nos cellules a besoin d'oxygène. Nous devrions consacrer un moment de la journée à faire des respirations conscientes, c'est-à-dire en faisant tranquillement descendre le souffle jusqu'au creux de l'estomac, en respirant lentement, latéralement et abdominalement.

**4 L'ALIMENTATION SAINNE :** Manger moins : dans notre société de consommation nous avons tendance à manger plus qu'il ne faudrait. Il serait préférable de quitter la table avec un petit creux. Ne pas se forcer à manger si l'on a pas faim, mais se demander plutôt pourquoi on manque d'appétit.

Mastiquer mieux : pour ramener la nourriture en ses éléments premiers, le broyage et la salive sont nécessaires au travail du tube digestif.

La manière de manger a autant d'importance que la qualité de ce que l'on mange.

Manger une nourriture saine : mettre l'accent sur une nourriture bio sans additifs, ni traitements dénaturants.

Manger intégral : consommer des aliments complets, non raffinés et variés. Éviter ainsi le pain blanc, le sucre blanc, le riz blanc, les pâtes blanches, l'huile raffinée et consommer du sel marin.

Manger frais : privilégier les crudités, et si possible bio, fruits comme légumes, les graines germées, mais aussi les oléagineux, noix, noisettes, amandes, pistaches, etc.

#### 5. L'ÉLIMINATION :

Par l'intestin : une ou deux fois par jour.

Par les poumons.

Par l'urine : boire de l'eau, plusieurs verres par jour et de l'eau aussi peu minéralisée que possible.

Par la peau : éviter les cosmétiques, et surtout les déodorants. Exposer la peau à l'air, à l'eau, à la lumière du jour, mais attention au soleil qui brûle !

**6. LA RELAXATION :** se relaxer, à plat ventre sur un tapis, une ou deux fois par jour, à heures régulières. S'abandonner à son poids et en goûter le bien être. La relaxation ralentit le rythme respiratoire et cardiaque et restaure l'équilibre nerveux.

**7. LA RECHERCHE D'ÉMOTIONS POSITIVES :** rechercher la paix et l'unité intérieure à travers nos activités, notre logement, la convivialité avec notre entourage, grâce aussi à la créativité et au don intelligent de nous-mêmes.

Ceci nous permettra de mieux affronter l'année qui vient et d'entamer nos futurs travaux de jardinage avec succès !

Erik SEVERIN

### Le scandale continue



Alors que les diverses collectes sélectives, les parcs à conteneurs permettent de se débarrasser de quantité de déchets, l'incivisme continue à faire des ravages.



# SI VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS À CONSACRER À L'ÉTUDE DES DOSSIERS D'URBANISME...

La section URBANISME ET AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE de Lasne Nature devrait être renforcée vu le nombre croissant d'affaires mises à l'enquête par la Commune et dont certaines nécessitent des interventions de sauvegarde de l'environnement.

Si le travail de la section se fait en commun, tous les membres de la section ne s'occupent pas de tout mais voici, à titre d'exemple, les tâches à répartir entre col-laborateurs bénévoles.

Nous ne faisons pas seulement appel à des «spécialistes»

tels que juristes ou anciens juristes, architectes, etc. mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans la mesure ou le candidat a une curiosité, un intérêt, une compétence, une expérience dans les sujets traités.

Faut-il rappeler que nos statuts prévoient en leur article 2 que l'association a pour objet, entendu au sens le plus large, la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie, en spécifiant plus loin, que cet objet sera compétent dans les domaines du patrimoine architectural et paysager, l'urbanisme, l'aménagement du territoire.

Précisons que l'asbl n'intervient pas dans les conflits de voisinage mais bien quand l'intérêt commun est menacé par des projets incompatibles avec la défense de l'environnement ou lorsque des paysages risquent d'être sacrifiés, et quelques cas similaires.

Voici donc les sortes de tâches à répartir entre les membres de cette cellule :

- consulter périodiquement, aux valves de la Maison communale, les affichages d'enquêtes publiques et, par téléphone, fax ou courriel, signaler à des collègues de l'équipe quelles demandes de permis pourraient à première vue nécessiter une étude des retombées du projet sur la qualité de l'environnement;

- procéder (pendant les heures d'ouverture des bureaux communaux) à l'étude approfondie des dossiers en cause (plans, demandes de permis d'urbanisme, de permis de lotir, de régularisation, d'évaluation des incidences), en discuter avec des collègues;

- se rendre au besoin sur le terrain pour compléter l'appréciation, collaborer à la rédaction de lettres de remarques à soumettre (en temps utile) à la signature du président de Lasne Nature, et à faire remettre aux services communaux;

- alertés par les voisins d'un chantier suspect, aller sur place constater d'éventuelles atteintes à l'environnement, être attentif au respect des paysages, le cas échéant, proposer à l'association d'intervenir auprès des autorités compétentes;

- exercer le suivi de certains dossiers introduits par l'association auprès des autorités administratives ou de la résolution de litiges soumis par Lasne Nature à des Tribunaux;

- se tenir informé d'évolutions du droit administratif en rapport avec les objectifs statutaires de l'association, ainsi que des positions adoptées par la CCAT de Lasne;

- classer les documents relatifs à nos interventions;

- participer (une soirée par mois de 20h30 à 22h30) aux échanges de vues entre membres de la cellule, assurer éventuellement un secrétariat de ces séances;

- etc... Chaque membre apporte à l'équipe les idées correspondant à son expérience, à ses possibilités, et surtout au meilleur accomplissement des tâches de l'association.

Bien entendu, les nouveaux membres acceptant de renforcer l'équipe seront initiés progressivement, en travaillant avec un ancien, aux fonctions qu'ils auront choisi d'exercer.

Merci d'avance à celles et ceux qui répondront à cet appel. Ils peuvent se faire connaître en s'adressant à :

**Didier GELUCK**  
au 02 633 27 64 (Téléphone et Fax),

**Fernand DEBREYNE**  
au 02/655 13 50 (Téléphone et Fax) ou

**Jacques DONNER**  
au Tél. 02/633 18 79  
Fax 02/633 49 36.

*Suite de la page 1*

## Visite à Lasne de nos voisins du Nord

repas à "La Tartine", par une promenade d'environ 5 kilomètres, par très beau temps, vers Couture-Saint-Germain et ses environs.

Les participants se sont montrés très intéressés par la réalisation du balisage et les questions fusai-ent en permanence, accompagnées de nombreuses prises de photos. La beauté des sites de notre commune les plongeait dans le ravissement.

Cette expérience qui fait connaître notre entité et ses réalisations ne restera certes pas sans lendemain.

Ce fut une journée très instructive et pleine de promesses qui s'est terminée dans la satisfaction générale, non sans avoir emporté comme souvenirs nombre de livres, topoguides et cartes pour reve-

nir découvrir Lasne avec d'autres visiteurs.

Pour préparer ce voyage d'étude, M. Allemeersch, coordinateur de ces associations, avait pris contact avec Lasne Nature et la Commune en septembre dernier et préparé la traduction en néerlandais de certains articles du bulletin de Lasne Nature de juin 2002 concernant le balisage et la protection des sentiers, sa rubrique «Miel et Vinaigre», ainsi que l'article de M. Thomas publié en juin 2002 dans «La vie à Lasne», consacré lui aussi aux sentiers, un patrimoine exemplaire et utile. Cette monographie était à la disposition de tous les participants.

**Jean-Marie DEBATTY**  
*Cellule Chemins et Sentiers*

## COLLECTES SELECTIVES

### DÉCEMBRE 2002

Mardi 3 : sacs bleus

Mardi 17 : sacs bleus + papiers et cartons

### JANVIER 2003

Mardi 14 : sacs bleus

Mardi 28 : sacs bleus + papiers et cartons

### FEVRIER 2003

Mardi 11 : sacs bleus

Mardi 25 : sacs bleus + papiers et cartons

Sortez sacs bleus, papiers et encombrants le LUNDI soir ou le jour même avant 6 heures.

### LES ENCOMBRANTS (EN FEVRIER)

Mercredi 5 dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi /

Mercredi 12 pour les rues du mardi /

Mercredi 19 pour les rues du jeudi /

Mercredi 26 pour les rues du vendredi.



## Notre nouveau conseil d'administration

Le 31 octobre s'est tenue notre assemblée générale annuelle. Après la lecture du rapport du conseil d'administration sur les activités de l'association au cours de l'année écoulée et l'inventaire du travail effectué par nos diverses cellules, l'assemblée a examiné et approuvé les comptes de 2002 ainsi que le budget pour 2002-2003. Alors que la rentrée des cotisations avait enregistré un net recul en 2001, un redressement spectaculaire s'est opéré en 2002 qui sera une année record. Il convenait ensuite d'élire un nouveau conseil d'administration pour les années 2003 et 2004.

Nos amis François HUPET et Thierry ROLIN, éloignés trop souvent de Lasne par leurs occupations professionnelles ne se sont pas représentés et l'ensemble des membres effectifs a élu le nouveau conseil d'administration composé, par ordre alphabétique de : Willy CALLEEuw, Alain CHARLIER, Jacques COLARD, Joël DULLIER, Didier GELUCK, Jean Pierre HAAK, Jean-Pierre HENGELS.

Selon la tradition, la soirée s'est terminée par le verre de l'amitié qui a permis un cordial échange de vues entre tous les participants. Quelques jours plus tard, ces sept administrateurs ont confirmé à leurs postes : Willy CALLEEuw, président, Jacques COLARD, vice-président, Joël DULLIER, trésorier tandis que le poste de secrétaire était confié à Jean-Pierre HAAK. D'autre part, le nouveau conseil a demandé à Bernard TEURLINGS d'assumer la fonction de suppléant.

Dans un article publié dans notre dernier bulletin, nous évoquions l'invasion de toutes les formes de publicité qui sont en train de nous submerger.

Il n'est pas un domaine qui échappe à l'imagination des concepteurs.

Les parfums, les odeurs sont une cible privilégiée et nous avons plongé dans le dossier publié dans le dernier numéro de « La lettre de l'éco-consommation » pour vous mettre « au parfum ».

### Et tout d'abord, Qu'est-ce qu'une odeur ?

Les odeurs sont des molécules chimiques disséminées dans l'air que nous respirons. En effet, de par leurs propriétés chimiques, les parfums sont très volatils et se répandent facilement. On connaît plus de 6000 substances parfumantes naturelles ou synthétiques et un parfum peut être constitué de 20 à 800 substances différentes.

Le parfum accompagne la vie des hommes depuis des millénaires. Les religions et entre autres la religion chrétienne, utilisent abondamment l'encens.

Les parfums sont devenus instruments de plaisir et de séduction, associés à la médecine et à l'hygiène. On parfume, on camoufle, on désodorise.

On désodorise les litières pour chat, on parfume le papier de toilette, l'aspirateur, la voiture.

Le linge qui sort de la machine à laver est parfumé, les blocs nettoyants et désodorisants sont monnaie courante, les bougies sont souvent parfumées tandis que la panoplie des nettoyants ménagers est infinie.

Ces industries génèrent d'énormes chiffres d'affaires et des campagnes de lancement, elles aussi, à budgets sans pareils.

Substances inoffensives ? Les parfums sont souvent mis en cause dans des problèmes

# AVOIR DU NEZ



# OU PAS



d'asthme, de rhinites, de migraines ; des substances « naturelles » contenues dans les huiles essentielles peuvent se révéler toxiques. Les parfums provoquent souvent des réactions allergiques.

C'est la raison pour laquelle nous devons savoir que toutes ces substances ne sont pas anodines et leur impact sur l'environnement est certain. Toutes ces molécules odorantes sont polluantes à l'extraction et/ou à la synthèse. Une fois dans les eaux usées, elles ne sont pas éliminées par les traitements d'épuration de l'eau.

### QUE FAIRE ?

Chaque fois que la chose est possible, utiliser des alternatives moins toxiques :

- aérer, créer un courant d'air. Mieux vaut évacuer des mauvaises odeurs que de les recouvrir par d'autres,
- si nécessaire (ou agréable), parfumer ses vêtements plutôt que mettre les parfums sur la peau,
- éviter les blocs WC polluants et d'une efficacité douteuse,
- manier avec prudence les huiles essentielles,
- préférer les bougies non parfumées et éviter les désodorisants et parfums d'intérieur,
- aérer après avoir fait brûler de l'encens,

- aucun diffuseur de parfum chimique ne remplacera un bouquet de fleurs ou quelques pétales séchés mêlés de fruits et d'épices,
- installer une hotte dans la cuisine,
- remplir un sac de toile de clous de girofle ou, mieux encore, préparer une "pomme d'ambre" en piquant une orange de nombreux clous de girofle,
- déposer quelques gouttes d'huile essentielle sur une ampoule électrique allumée (attention, c'est chaud !),
- brûler un peu de papier d'Arménie,
- certaines plantes vertes comme la citronnelle dégagent un parfum agréable. A placer dans les toilettes, par exemple.
- opter pour le vaporisateur manuel, rechargeable, car si les gaz propulseurs des aérosols ne sont plus dangereux pour la couche d'ozone, ils sont hautement inflammables, etc.

Nous écrivons etc., car nous sommes persuadés que nos lecteurs ont d'autres idées à ce sujet et nous espérons qu'ils nous en feront bénéficier.

*Cet article est largement inspiré d'une étude publiée par « La lettre de l'éco-consommation » bimestriel du Réseau Eco-consommation.*



## AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

# L'INTERCULTURE

L'hiver approche et les champs prennent un temps de repos avant la nouvelle saison. Pourtant, si l'on regarde bien les couleurs des champs, ce n'est pas le ton brun qui domine comme autrefois, mais bien le vert. Cette dominante verte est due à la "culture intercalaire". De quoi s'agit-il ? La culture intercalaire est une culture secondaire semée entre deux cultures principales. On parle aussi d'interculture, de culture dérobée, d'engrais vert, de couverture végétale.

Cette pratique consiste donc à éviter qu'un sol ne reste nu. Elle protège les parcelles de culture contre les effets des pluies sur le sol. Les fortes pluies provoquent, sur une parcelle nue, des pertes en sol par l'érosion des terres et des pertes d'éléments nutritifs par le lessivage du sol. Les conséquences des cultures intercalaires sur l'environnement sont triples :

- la diminution des dégâts dus aux coulées de boue : la vitesse d'écoulement des eaux est freinée, donc moins de ravinement et risque d'inondation diminué;
- la diminution de la pollution des eaux par les nitrates : les nitrates contenus dans le sol sont absorbés par les plantes cultivées en couverture végétale;
- le maintien d'abris pour la faune : la végétation présente une protection pour les animaux.

Les conséquences de cette pratique pour l'agriculteur sont :

- le maintien d'une bonne structure du sol des parcelles : l'enfouissement des cultures intercalaires augmente le taux d'humus;
- le maintien de la fertilité des terres : les nitrates sont captés par les plantes et donc récupérables lors de l'enfouissement;
- la production d'un fourrage d'appoint : certaines cultures intercalaires peuvent être fauchées et récoltées.

Les principales espèces de plantes utilisées en culture intercalaire sont la moutarde blanche, la phacélie, le ray-grass, la vesce.

Le choix des espèces dépend de la période des semis, de la culture précédente et de la suivante, du type de sol, du but poursuivi, etc.

Sur un sol riche en azote, la plante va développer ses parties aériennes vertes.

Par contre, sur un sol pauvre, ce sont les racines qui vont se développer et contribuer à l'amélioration de la structure du sol.

**La moutarde blanche** est une crucifère dont les racines pivotantes, qui atteignent 70 à 80 cm de profondeur, ouvrent bien le sol et sont capables de capter 80 kg d'azote à l'hectare. Elle est donc un excellent piège à nitrate qu'elle restituera pour moitié lors de la culture suivante. Elle contribue à l'humification du sol par l'apport de 800 à 1200 kg d'humus par hectare. Elle est semée après une récolte de céréales ou de légumineuses (pois, haricots).

**La phacélie** est une hydrophylacée qui présente le même apport humique que la moutarde avec une restitution d'azote de 20 kg par hectare. Elle est semée après la récolte d'une céréale, en semis direct sans labour.

**Le ray-grass** est une graminée qui développe un important réseau racinaire améliorant la structure du sol et qui apporte de 1000 à 1250 kg d'humus à l'hectare.

Il est indiqué sur les sols en pente et les terres argileuses. Il est semé après la récolte d'une céréale, de maïs ou de légumineuses.

Il produit un bon fourrage et restitue de 0 à 40 kg d'azote à l'hectare pour la culture suivante. Il est un excellent piège à nitrates.

**La vesce** est une légumineuse de la famille des fabacées qui se sème après la récolte d'une céréale. Son apport en humus est faible (700 kg par hectare), mais sa capacité de restitution en azote est de 50 kg par hectare. Elle contribue à l'amélioration de la structure du sol.

D'autres espèces sont utilisées en intercultures : colza, radis, navets, chou, avoine, seigle, lupin, trèfle.

Les agriculteurs sont encouragés à pratiquer la couverture du sol. La Région wallonne accorde des primes environnementales, pour autant que certaines conditions de mise en oeuvre soient respectées.

Willy CALLEEuw

(1) extraits de la publication "Les nouvelles" de la Direction générale de l'Agriculture de la Région wallonne du 3e trimestre 2002.

# LE VENT

## Une énergie inépuisable

L'idée de produire de l'énergie grâce au vent n'est pas neuve. Déjà 135 ans avant J.C., en Perse, le vent faisait tourner des roues à aubes.

Au Ve siècle de notre ère les grecs construisaient des moulins appelés panémons et dès le XIIe les moulins à vent font partie de nombreux paysages. La première éolienne moderne voit le jour il y a une cinquantaine d'années au Danemark.

Si l'on compte plus de 11.000 éoliennes en Allemagne et 6000 au Danemark, la Belgique, ou plutôt la Wallonie, reste à la traîne.

Alors qu'en Flandre la côte est particulièrement propice à ce genre d'installation, il est de nombreux points de Wallonie bénéficiant de vents favorables où pourraient être installées ces pourvoyeuses d'énergie propre.

Une cellule éolienne créée en Wallonie sortira incessamment des recommandations concernant ces grands moulins à vent. Plus de 40 projets groupant près de 200 éoliennes sont portés par des promoteurs et il est temps d'établir un cadre précis si nous voulons répondre dans les délais les plus brefs aux directives européennes en matière de développement durable.

Il conviendra d'empêcher les spéculations, de tenir compte des impacts paysagers, des zones à protéger, des problèmes de bruit, des distances à respecter par rapport aux zones d'habitat, aux forêts, aux autoroutes, aux chemins de fer, aux lignes électriques, aux couloirs de migration des oiseaux etc.

Les avantages de ces installations sont multiples : sûreté de production, faible coût, occupation réduite du sol, pollution inexistante, réserves inépuisables, etc.

Consultez notre site INTERNET :  
[www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)

**vous y trouverez quantité d'informations utiles et tous les articles parus dans notre bulletin "Lasne Nature" depuis sa création.**



# AGENDA

## DÉCEMBRE 2002

- Dim. 8** **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**  
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.
- Sam. 14** **Promenade (n° 13) dite «de La Hussière»**  
Départ à 14 h de la place de Renival (\*)
- IL N'Y A PAS DE RÉUNIONS DE LASNE NATURE EN DÉCEMBRE**

## JANVIER 2003

- Dim. 12** **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**  
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.
- Sam. 18** **PROMENADE (n° 14) dite «de Fichermont»(\*)**  
Départ à 14 h du parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywiers-Maransart.
- Jeu. 30** **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART**  
11 rue de Colinet.  
Réunions de Lasne Nature :  
19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.

## FÉVRIER 2003

- Dim. 16** **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**  
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.
- Sam. 22** **PROMENADE (n°17) à Plancenot (\*)**  
départ à 14 h place de Plancenot (en face de l'école).
- Jeu. 27** **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART**  
11 rue de Colinet.  
Réunions de Lasne Nature :  
19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.

## En MARS

(notre prochain bulletin n°53),  
la journée d'entretien de la réserve du Ru Milhoux est fixée au dimanche 16 mars.

## (\*) PROMENADES :

ces promenades n°13,14 et 17 sont des exemples de promenades que nous voulons incorporer dans le nouveau topoguide que nous avons l'intention d'éditer en 2003 et que nous intitulerons :

«12 NOUVELLES promenades à Lasne»

### Vous pouvez nous atteindre à ces numéros:

**Président :** Willy CALLEEUW : 02/ 633 24 66.  
**Trésorier :** Joël DULLIER : 02/ 654 09 02.  
**Secrétaire :** Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/ 21 68 42

**Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire :**  
Jacques DONNER  
Tél.:02/633 18 79- Fax : 633 49 36  
Bernard TEURLINGS : 02/ 633 21 11

**Cellule Sentiers :**  
Jacques COLARD : Tél/fax 02/ 353 02 44.  
Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.  
**Secrétariat de rédaction :**  
Didier GELUCK : 02/633 30 24.  
**Réserve du Ru Milhoux :**  
Erik SEVERIN : 02/ 653 55 79. après 20 h.  
**Conservateur de la Réserve :**  
Eric de MÉVIUS : 02 / 633 30 29.  
**Cellule Mobilité:**  
Jacques PROVOST : 02/ 633 24 31.

**Cellule Eau, pollutions :**  
Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h.  
**Cellule Batraciens :**  
Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12.  
**Cellule Écoles-Nature :**  
Monique LOZET : 02/653 22 64.

**Téléphone et Fax de l'asbl : 02/ 633 27 64.**  
**E-mail : [secrétariat@lasne-nature.be](mailto:secrétariat@lasne-nature.be)**  
**[www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)**

## MOTS CROISES

### SOLUTION DU N° 51

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

1	O	R	A	N	G	E	R	A	I	E
2	B	A	I		A	C	H	E		F
3	S		D	E	L	H	I		I	F
4	I	F		C	L	O	N	E		E
5	D	I	R	A	I		O		B	U
6	I	N	F	I	N	E	C	A	R	I
7	E			L	A	T	E	R	A	L
8	N	T	A	L	C		R	A	I	L
9	N	A		A	E	R	O		R	E
10	E	N	L	I	S	E	S		E	R

### Horizontalement

1. Variété de quartz (3 mots). • 2. Repris connaissance. - Machine hydraulique souvent mise en action par des ânes. • 3. Convenance.- Personnel. • 4. Couteau plus connu que l'eustache. • 5. Issu.- Aromatisa.- Marque le dédain. • 6. Arrosage artificiel. • 7. Roche constituée d'agrégats. • 8. Poussé, à l'envers. - Entêté. • 9. Naturaliste. • 10. Combattue par le 6 horizontal.

### Verticalement

1. Relatifs aux tissus vivants. • 2. Crie dans le bois (de b. en h.) - Enfermé (de b. en h.) • 3. ...-caecal, relatif à la fois à l'iléon et au caecum. - Bruit de tambour - Ordinateur personnel. • 4. Pris connaissance.- Membre de la Chambre des Lords.- Exclamation. • 5. Cardinal.- C'est-à-dire. • 6. Pronom.- Sans poils blancs (de b. en h.). - Elle flâne (phon.). • 7. Peut servir de nourriture. • 8. Coupèrent en menus morceaux (phon.). - Bataves ou romaines. • 9. D'avoir.- Plus embryon. • 10. Ne fait pas la joie du jardinier.

M-M. L.